



Les Points d'Eau Incendie Les réserves incendie artificielles, enterrées

Caractéristiques

- Disposer d'une aire de mise en aspiration (cf. fiche n°12),
- Être doté d'un dispositif d'aspiration fixe (cf. fiche n°13),
- Apposer la signalisation réglementaire (cf. fiche n°10).



Schémas de principe

